

Un mois de mars sur tous les fronts !

Droits des femmes

Ce 8 mars 2021, journée internationale de lutte pour le droit des femmes, nous constatons qu'en France, plus encore que les hommes, les femmes



sont confrontées au problème des petites retraites, souvent la conséquence d'une vie professionnelle incomplète, et de métiers sous-payés.

De plus, les femmes sont souvent exclues du dispositif « carrière longue » permettant de bénéficier de sa retraite avant 62 ans, car les « trimestres d'enfants » ne rentrent pas en compte dans ce dispositif.

Enfin, elles sont le plus souvent confrontées au problème d'une reversion dont le calcul et le plafonnement ne permettent pas de vivre correctement lorsque l'on doit assurer seul(e) des dépenses (électricité, chauffage, voiture ..) qui étaient auparavant celles du couple.

S'il y a sans conteste besoin d'améliorer le dispositif de retraite actuel, les femmes ont été très mobilisées contre le projet de retraite à points, qui les pénaliserait encore plus en faisant entrer dans le calcul les plus mauvaises années de la carrière au lieu de ne prendre que les meilleures.

A l'heure où le ministre de l'économie, Bruno Lemaire, voudrait remettre cette contre-réforme à l'ordre du jour, retraités et retraitées sauront combattre ensemble pour améliorer les retraites de tous et toutes.

Service public de l'énergie

Depuis 2004, avec l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité, et pour garantir les marges de Total ou de Direct Energie, le gouvernement :

- a imposé à EDF, seul producteur, de vendre l'électricité à ses concurrents à un prix inférieur au prix de revient,
- et a augmenté sans raison le tarif réglementé de vente aux particuliers !

C'est Gillette ! Une double lame qui pioche dans les poches des ménages et d'EDF pour engraisser les sociétés privées.

Aujourd'hui, avec son projet « Hercule », le gouvernement veut aller encore plus loin et satisfaire aux dictats européens, en découpant EDF en 3 morceaux pour ne garder dans le secteur public que les parties nucléaire et réseau qui nécessitent des investissements colossaux et en cédant au privé les activités rentables comme la distribution finale.

Livrée au marché, rien ne nous garantit la « péréquation tarifaire » c'est-à-dire un même prix du kilowatt en centre-ville, au fin fond de la campagne ou dans un territoire d'outre-mer. Parions que les vautours vont s'arracher les secteurs rentables et laisser le reste à l'abandon.

Toutes les organisations syndicales et les maires de communes rurales sont mobilisés dans l'unité pour sauvegarder un service public digne de ce nom.

Si vous ne l'avez pas encore fait, signez la pétition : <https://energie-publique.fr/>

Le 4 février, pour l'emploi et le pouvoir d'achat

Le 4 février, comme partout en France nous étions 300 dans les rues de Montbéliard, pour défendre l'emploi et le pouvoir d'achat.

Une mobilisation nécessaire mais insuffisante à l'heure où les plans de licenciements s'accumulent et où le pouvoir d'achat des salariés et retraités est mis à mal.

La manifestation a été prolongée par un rassemblement de soutien à Abakar (voir page suivante)



Procès gagné contre la CARSAT

La Cour d'Appel de Besançon vient de nous donner raison concernant la dématérialisation des demandes de retraites.

Explications

En 2018, la CARSAT a changé la procédure pour demander sa retraite. Elle a considéré que les demandes devaient être faites sur internet et elle a cessé d'envoyer le formulaire-papier.

Problème : Pendant plusieurs semaines, elle a continué d'envoyer les lettres-type correspondants à l'ancienne procédure.

Résultat : des dizaines de demandeurs se sont fait piéger et sont restés 2 mois sans revenus !

A l'époque nous avons rencontré les responsables de la CARSAT à Dijon et les lettres-type ont été modifiées pour que les suivants aient les bonnes informations.



Mais aucune solution n'a été trouvée pour ceux qui avaient été piégés. Notre section de retraités CGT a donc porté l'affaire devant les tribunaux.

Jugement favorable

Par son jugement rendu en février, la Cour de Besançon

- ✓ constate que la CARSAT a manqué à son obligation d'information
- ✓ condamne la CARSAT à verser au demandeur 3200 € de dommages et intérêts correspondants aux 2 mois de retraite sécu + complémentaire qu'il n'a pas touchés.

Ce succès vient récompenser l'action juridique de notre section de retraités.

Dès que le délai de pourvoi en Cassation sera passé, nous pourrons rendre public et demander à la CARSAT de régulariser les cas similaires.

EHPAD : Un peu de respect, s'il vous plaît !



Jusqu'à présent, dans la plupart des maisons de retraite du Pays de Montbéliard, les résidents non autonomes (qui doivent être aidés par un membre du personnel) ont droit à une douche par semaine.

Ce qui n'est déjà pas terrible. Mais nous avons été alertés sur le fait que dans plusieurs EHPAD, les résidents n'avaient eu droit, ces derniers

temps, qu'à une seule douche tous les 15 jours ! Ni les risques du COVID, ni le manque de personnel, ni la volonté des directions d'Établissement de réaliser des « économies » ne peuvent justifier une telle mesure contraire aux règles d'hygiène, de bien-être et de respect élémentaire.

Notre section s'est donc adressée aux responsables de la fondation « Arc-en-Ciel » qui gère notamment la résidence Surleau de Montbéliard pour demander un peu plus de respect pour nos anciens. A suivre.

PSA : De l'argent, il y en a !

Ce qui est sidérant, c'est que le groupe PSA ait pu réaliser en 2020, année du Covid et du confinement, 2,2 milliards € de bénéfice net ! Alors que les usines ont été arrêtées et les concessions fermées pendant plusieurs semaines. 2,2 milliards net, qui restent quand tout est payé y compris les investissements et les impôts.

Ce chiffre montre à lui seul le niveau de rentabilité de l'entreprise, le niveau d'exploitation de ses salariés.

Il prouve que nous ne sommes pas tous égaux devant la « crise du COVID ».

Alors bien sûr, la presse met en valeur les 2700 € net de prime d'intéressement que devraient toucher les salariés PSA qui ont travaillé sans absence pendant toute l'année 2020. Et c'est sûr que cela va faire du bien aux comptes en banque.

En revanche ceux qui ont été malades, y compris du COVID, verront leur prime amputée, et les intérimaires en sont totalement privés.

Et cette prime permet de faire oublier que les salaires sont quasiment gelés depuis des années.

Enfin l'intéressement représente au total 430 millions €, sur 2,2 milliards de bénéfice. Ainsi les salariés reçoivent moins de 20 % des bénéfices net qu'ils ont générés



Vos droits

Attention : La CSG sonne toujours 2 fois !

De nombreux retraités ont reçus ces dernières semaines une notification de baisse de leur retraite complémentaire.

Et ils découvriront sur leur décompte bancaire que c'est pareil pour leur retraite sécu !

Explication : Le gouvernement prélève la CSG chaque mois sur nos retraites (sécu, complémentaire et reversion éventuelle) à un taux qui dépend de notre revenu fiscal d'il y a 2 ans.

Ainsi le taux de CSG qui nous est appliqué en 2021 dépend de notre revenu fiscal de référence de 2019,



figurant sur notre avis d'imposition 2020. Celles et ceux qui ont eu une augmentation de revenu en 2019, ou la baisse de leur nombre de parts (par exemple en cas de veuvage) se retrouvent avec une hausse de la CSG en 2021 !

Si la lutte et les manifestations de 2018, ont partiellement fait reculer le gouvernement avec la création d'un « taux intermédiaire », nombreux sont celles et ceux qui sont encore rattrapés par ce dispositif. C'est bien l'ensemble de la hausse de CSG sur les retraites qu'il faut abroger !

Attestations fiscales

Les syndiqués qui reçoivent ce courrier par la poste y trouveront l'attestation de leur cotisations syndicales 2020, qui leur ouvre droit au remboursement des 2/3 par l'administration fiscale. Il faudra porter le montant cotisé sur le formulaire RICI à joindre à votre déclaration de revenus. Ce formulaire sera disponible dans les prochaines semaines dans les trésoreries et auprès de la CGT !

Les syndiqués qui reçoivent ce courrier par mail ont dû recevoir leur attestation aussi par mail, lundi dernier. A vérifier !...

Agenda

Mardi 9 mars à 16H15

Rassemblement de soutien à Abakar devant la sous-préfecture de Montbéliard

Courant mars :

Initiative contre la loi globale ? Tenez-vous au courant.

Mardi 13 avril à 14 H

Réunion du Collectif retraités à l'amphi du Prés-la-Rose (Montbéliard)